

Description

Le dessinateur ou la dessinatrice orientation architecture paysagère élaborent des projets d'aménagements paysagers résidentiels, commerciaux, publics ou routiers. En collaboration avec l'ingénieur ou l'ingénieure en architecture du paysage, ils préparent des plans d'exécution de jardins, de parcs, de zones de loisirs, de centres sportifs, de cimetières, établissent des plans de plantations et collaborent au choix des plantes.

Leurs principales activités consistent à:

Au bureau

- dessiner des plans de situation et d'occupation des sols relatifs à la planification du paysage et des espaces libres; appliquer les règles et normes graphiques;
- déterminer et préparer les profils et coupes à partir des cotes et courbes de niveau;
- établir, à l'aide de l'ordinateur, des plans d'aménagement du paysage d'après des esquisses;
- préparer des projets d'aménagements paysagers sur consignes de l'ingénieur;
- exécuter des plans définitifs avec le détail des plantations;
- réaliser, selon les plans, des maquettes de travail comprenant la végétation;
- participer à l'établissement de devis et de soumissions, à l'aide du catalogue des articles normalisés et du programme d'administration des constructions;
- préparer la demande d'autorisation de construire;
- collaborer à l'établissement des descriptifs des travaux et du déroulement des constructions dans l'aménagement de paysages;

Sur le terrain

- participer aux discussions avec les spécialistes (ingénieurs en architecture du paysage, horticulteurs, entrepreneurs) de l'aménagement d'un site et de l'emplacement d'éventuelles constructions;
- arpenter (mesurer) le terrain, faire des relevés de la végétation et des constructions, calculer des surfaces et des inclinaisons;
- effectuer des esquisses de constructions et de plantes, des profils et des coupes, à main levée et selon différentes techniques;
- poser des points de repère (piquetage);
- participer à l'organisation des chantiers;
- superviser et contrôler le déroulement des chantiers et l'adéquation des travaux avec le contrat;
- exécuter les métrés, contrôler les décomptes et établir les factures.

Environnement de travail

Polyvalents, le dessinateur ou la dessinatrice orientation architecture paysagère connaissent non seulement l'architecture et l'aménagement paysager, mais aussi les éléments de base du génie civil et de la planification du territoire. Sur le terrain, quelles que soient les conditions météorologiques, ils travaillent avec divers professionnels du bâtiment et de l'horticulture, pour mettre des sites en valeur et contribuer à un environnement harmonieux. Leurs horaires sont en principe réguliers.

Formation

La formation de dessinateur ou de dessinatrice orientation architecture paysagère s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- formation pratique (3 à 4 jours par semaine) dans un bureau d'architecture paysagère;
- formation théorique (1 à 2 jours par semaine) dans une classe intercantonale romande, Morges;
- cours interentreprises (10 jours sur 4 ans).

Durée

- 4 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- certificat fédéral de capacité (CFC) de dessinateur ou de dessinatrice avec mention de l'orientation.

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Contenu

Branches théoriques (sur 4 ans)	Leçons
Notions élémentaires en mathématiques et sciences naturelles	260
Planification	520
Visualisation	260
Unités d'approfondissement	80
Culture générale	480
Sport	200
Total	1800

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Bonne représentation spatiale
- Aptitude pour le calcul
- Facilité pour le dessin
- Aptitude à travailler en équipe
- Sens esthétique
- Précision et minutie

Perspectives professionnelles

Le dessinateur ou la dessinatrice orientation architecture paysagère trouvent des emplois dans les bureaux privés d'architecture paysagère, dans les services des parcs et promenades communaux ou dans les administrations en charge de la protection de la nature et du paysage. Après quelques années d'expérience, ils peuvent accéder à des postes à responsabilités et fonctionner comme collaborateur-trice qualifié-e ou chef-fe de bureau. Ils peuvent également être amenés à diriger, coordonner et contrôler le travail d'une équipe et à assurer un suivi sur le chantier. Les débouchés sont étroitement liés à l'évolution de la conjoncture dans le secteur de la construction. Très peu d'entreprises forment des apprenti-e-s. 7 CFC ont été délivrés en 2018 dans toute la Suisse.

CFC délivrés en Suisse romande en 2018:

1 seul CFC (VD) a été délivré en Suisse romande en 2018.

Perfectionnement

Les dessinateurs orientation architecture paysagère peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- apprentissage complémentaire de dessinateur-trice dans une autre orientation: architecture, génie civil, architecture d'intérieur, planification du territoire;
- apprentissage complémentaire d'horticulteur-trice, orientation paysagisme;
- cours ayant trait à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à l'environnement proposés par les organisations du monde du travail (voir www.metier-amenagement.ch);
- diplôme de technicien-ne ES en conduite des travaux, 3 ans en emploi, divers lieux en Suisse romande;
- Bachelor of Science HES-SO en architecture du paysage, 3 ans à plein temps, Lullier;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Dessinateur CFC: architecture/Dessinatrice CFC: architecture
- Dessinateur CFC: génie civil/Dessinatrice CFC: génie civil
- Dessinateur CFC: planification du territoire/Dessinatrice CFC: planification du territoire
- Géomaticien CFC/Géomaticienne CFC
- Horticulteur CFC: paysagisme/Horticultrice CFC: paysagisme
- Ingénieur HES en architecture du paysage/Ingénieure HES en architecture du paysage

Adresses

Association des formateurs
Planification du territoire et construction suisse
Rosenhaldenstrasse 10
6045 Meggen
Tél.: 041 377 37 72
<http://www.bbv-rbp.ch>

Centre d'enseignement professionnel de Morges
(CEPM)
Av. de Marcelin 31
1110 Morges
Tél.: 021 316 03 20
<http://www.cepm.ch>

Fédération suisse des architectes-paysagistes
(FSAP)
Secrétariat
Rue du Doubs 32
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél.: 032 968 88 89
<http://www.fsap.ch>
<http://www.architecture-du-paysage.ch>